

Assemblée générale des Maires de la Moselle

Discours de Monsieur le Préfet de la Moselle

Samedi 1^{er} octobre 2016

Monsieur le Sénateur, Président de la Fédération des Maires et des Présidents d'EPCI de la Moselle,

Monsieur le Maire de Metz,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux,

Mesdames, Messieurs les maires des communes de Moselle,

Monsieur le Sénateur GROSDIDIER, je vous remercie de votre invitation. C'est un grand plaisir pour moi de participer pour la première fois à votre assemblée générale et d'en conclure les travaux.

Il s'agit d'un moment important dans la vie démocratique du département et votre présence nombreuse et attentive en atteste. Une assemblée comme celle-ci est une occasion privilégiée pour le Préfet, accompagné du corps préfectoral et des chefs des services départementaux de l'État, d'échanger avec un grand nombre d'élus municipaux.

Vous avez été choisis par les mosellans pour les représenter et avoir la charge des affaires communales ; vous êtes ceux qui connaissent certainement le plus intimement ce territoire et sa population.

Pour ce qui est de l'Etat dans le département, je tiens à souligner qu'il n'est pas un monstre froid. Il s'incarne dans ses agents et je saisis l'opportunité de cette assemblée générale pour vous rappeler certaines arrivées récentes à la tête des services de l'Etat :

- Mme Claude DULAMON, Sous-préfète de Forbach Boulay-Moselle ;

- M. Georges BOS, Sous-préfet, directeur de cabinet ;
- M. Björn DESMET, directeur départemental des territoires (DDT) ;
- M. Marc MENEGHIN, directeur départemental adjoint des territoires (DDT) ;
- et M. Maxime COURTY, directeur de l'unité départementale Moselle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

[Le rôle des maires dans la République]

Je veux en commençant saluer votre action et votre dévouement. Le maire est aujourd'hui plus que jamais un **point de repère**. Une figure de stabilité et de sécurité alors que l'avenir peut sembler incertain.

Le 2 juin, le président de la République a rappelé cette place en ces termes : « *Le maire reste une **référence d'autorité et d'humanité** et c'est précieux dans les circonstances que nous connaissons. La commune a un rôle **irremplaçable de solidarité et de proximité** ».*

Mon expérience de terrain m'a appris à connaître et à mesurer la charge qui est la vôtre. Vous pouvez légitimement être fiers des responsabilités que vous assumez. **Votre dévouement est reconnu par nos concitoyens** : les maires sont les élus dont les Français ont l'image la plus positive.

Le maire – et vous le savez mieux que quiconque – c'est bien souvent la **première incarnation de la République**. Celui à qui l'on s'adresse pour demander une aide, du soutien pour un emploi ou pour un logement, pour une place en crèche ou en EHPAD. Celui aussi qui **accompagne les projets et veille sur la vie quotidienne** des gens.

Je le sais, votre tâche n'est pas aisée ; vos concitoyens, vos administrés ont par ailleurs des attentes grandissantes à votre endroit. Avec vos équipes municipales, avec les agents territoriaux, à qui je veux aussi rendre hommage, vous incarnez en effet la **force de proximité**.

Soyez assuré du soutien et de l'accompagnement des services de l'Etat. Nous sommes à votre disposition et à vos côtés dans la réalisation de vos projets.

Cette présence de l'Etat, elle se matérialise cette année pour la première fois par la **présence d'un stand sur le site de la FIM**. Je vous invite à le visiter. Il symbolise un Etat proche et à l'écoute.

Je souhaite maintenant faire le point avec vous sur les grands dossiers qui nous ont mobilisés collectivement au cours de ces derniers mois et dresser quelques perspectives.

[1- La sécurité]

Il est des domaines dans lesquels communes et services de l'État n'ont pas le droit à l'échec et se doivent de coopérer, car les préoccupations de nos concitoyens sont particulièrement fortes. Je pense à la **sécurité**.

Vous êtes, en tant que **maires, investis de pouvoirs de police au sein de vos communes**. Ces pouvoirs propres, que vous partagez avec l'Etat, vous placent bien souvent **au premier rang face aux problèmes d'insécurité, mais aussi face au risque attentat**.

[La sécurisation des manifestations]

La sécurité, chacun le sait ici, est l'affaire de tous. Face à une **menace terroriste réelle, tangible et durable**, nous devons « *assurer une coproduction de sécurité qui soit réellement efficace* », comme le ministre de l'Intérieur nous y a incités.

L'**exercice de sécurité civile**, organisé dimanche dernier sur la commune de **Forbach**, témoigne de l'importance de se préparer de manière effective à ces situations et de les prévenir. Nous venons d'organiser un retour d'expérience suite à cet exercice. Il est riche d'enseignement.

Vous êtes actuellement mobilisés par la problématique de **sécurisation des manifestations**. Je veux vous remercier pour votre action et votre vigilance au quotidien. Pour vous accompagner, vous le savez, les forces de l'ordre et les services de la Préfecture sont là à vos côtés. La mobilisation de tous a permis la réussite de grands évènements récents : je pense aux **fêtes de la Mirabelle** évidemment, mais aussi à « **Moselle Open** » et aux **Journées européennes du patrimoine**.

A cette occasion, nous avons organisé des réunions de sécurité afin de faire le point sur le dispositif prévu et de vous accompagner. Nous organisons systématiquement en préfecture des **réunions de sécurité** de ce type en prévision des grands rassemblements.

Je veux poursuivre ce travail fructueux développé ensemble. Une **brochure** a été préparée en ce sens à votre attention afin de vous **guider dans la préparation de manifestations**.

Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement avec vous, afin de préparer les fêtes de fin d'année.

[La sécurité dans les écoles]

En matière de sécurité, je pense aussi à la **rentrée scolaire** qui a fait cette année l'objet d'une attention particulière. Les établissements scolaires doivent demeurer des espaces de **sérénité**. Il s'agit donc de faire preuve de la plus grande **responsabilité**. Nous devons être très **vigilants** sur les mesures mises en œuvre, dans le respect des consignes nationales.

Conformément aux instructions de la ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Intérieur, il est demandé aux communes d'effectuer les **travaux de sécurisation** nécessaire des bâtiments scolaires dont elles sont propriétaires.

À cet égard, l'État accompagnera les communes par un **abondement exceptionnel des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance à hauteur de 50 millions d'euros** afin de sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

Les premiers dossiers éligibles au titre de l'année 2016 peuvent être transmis à la Préfecture d'ici le 15 octobre. Pour l'année 2017, nous vous précisons les modalités d'instructions.

Mais il s'agit aussi de **rassurer** les acteurs de la communauté scolaire. Ces mesures s'inscrivent dans un cadre préventif et visent à **mieux former les enseignants et personnels encadrant**, en application des **Plan Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)**.

[2- L'intercommunalité et les communes nouvelles]

[L'intercommunalité]

Le **schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle** a été adopté le 30 mars dernier à l'issue d'un long travail de consultation et de concertation.

J'ai signé le 16 septembre plusieurs arrêtés de fusion, d'autres sont en cours de finalisation, ils prendront effet le 1^{er} janvier 2017.

Les consultations ont fait émerger une large adhésion. Au 1^{er} janvier prochain, la Moselle comptera 23 EPCI à fiscalité propre contre 33 en 2016.

Sur l'ensemble du territoire français, le nombre d'établissements de coopération intercommunale aura été diminué de moitié (d'un peu plus de 2 062 aujourd'hui, il n'y en aura plus que 1 245 demain).

La période qui s'ouvre aujourd'hui devra être utilement mise à profit pour **préparer les fusions**.

En lien avec les Sous-préfets, j'ai commencé une tournée des

intercommunalités.

En parallèle, il est essentiel que les EPCI à fiscalité propre, appelés à fusionner ou non, **anticipent les transferts de compétences prévus par la loi NOTRE** pour le 1^{er} janvier 2017.

De la même manière, les dispositions de la **loi « ALUR » en matière d'urbanisme** prévoient le **transfert automatique de la compétence liée aux plans locaux d'urbanisme (PLU)**. Le **transfert des communes vers les communautés de communes et d'agglomération** devra intervenir dans un délai de trois ans après la publication de la loi, soit le 27 mars 2017.

En matière environnementale, vous le savez, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (**MAPTAM**) détermine également une compétence nouvelle en matière de « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** » dite « **GEMAPI** ». Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes et, par transfert, aux EPCI à fiscalité propre. Ce transfert de compétence interviendra **à compter du 1^{er} janvier 2018**, suite au report de deux ans décidé à l'occasion de la loi NOTRE.

Il nous faut là aussi mettre à profit ce délai pour préparer ce transfert dans les meilleures conditions.

Les **missions d'appui techniques pilotées par l'État** vont aider à la prise de compétence du bloc communal, en établissant notamment un état des lieux des ouvrages de lutte contre les inondations.

[Les communes nouvelles]

Je tiens également à vous rappeler **l'importance du dispositif incitatif mis en place par l'Etat pour soutenir la création de communes nouvelles**.

L'Etat a souhaité encourager les initiatives locales par des **incitations financières** qui devaient prendre fin au mois de juin. Pour ne pas briser cet élan, ce délai a été prolongé jusqu'à la fin de l'année. C'est ce que demandait l'AMF. Pour en bénéficier, je rappelle que les collectivités doivent délibérer avant le 30 octobre prochain.

En Moselle, 2 communes nouvelles ont été créées au 1^{er} janvier 2016 : ANCY-DORNOT et COLLIGNY-MAIZERY.

Au niveau national, l'élan est d'ampleur : 320 communes nouvelles créées au 1^{er} janvier 2016 et environ 400 projets en cours de création. En un an, il y a eu plus de fusions qu'en plus de 40 ans !

Il me semble important de se saisir de ce dispositif en ayant à l'esprit que la commune nouvelle permet aux communes de peser davantage dans des EPCI.

L'avantage financier (concernant la DGF et la DSR) est un plus, mais avant tout la commune nouvelle doit reposer sur un vrai **projet de territoire partagé**.

[3- Les finances locales]

A l'occasion des rencontres territoriales, je suis certain que nombre d'entre vous m'interpellerez sur la question sensible des **finances locales**. Je mesure les efforts qui vous ont été demandés ces dernières années : il y a les rythmes scolaires, la réforme territoriale, la généralisation de l'intercommunalité et puis il y a la contribution au rétablissement des finances publiques de notre pays.

Cette **contribution**, elle a été **partagée entre administrations publiques** à proportion de leur part dans la dépense publique globale : Etat, collectivités locales et Sécurité sociale, chacun a pris sa part. Il s'agissait d'un enjeu de souveraineté et de respect de nos engagements européens.

Aujourd'hui, les résultats sont là : la dette publique est stabilisée. Le déficit des administrations publiques se réduit et passera sous la barre des 3% de la richesse nationale l'année prochaine.

Il y a une reprise de la croissance. Il y a aussi une forte accélération de l'investissement privé. La trajectoire de réduction des déficits publics doit être tenue.

Pour le bloc communal, cette contribution a pris la forme d'une réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le gouvernement a fait en sorte que cet effort soit **justement réparti**, en liant la baisse des dotations aux recettes réelles de fonctionnement. La aussi la **péréquation** fonctionne au bénéfice des communes les plus fragiles. Elle a été multipliée par cinq et atteint un milliard d'euros. **En Moselle : en 2016, la Dotation de solidarité urbaine (DSU) a augmenté de 8,26 % et la Dotation de solidarité rurale (DSR) de 9,17%**. Le projet de loi de finances prévoit de poursuivre cet effort avec une hausse de la DSR (+317 millions d'euros en PLF 2017).

Le Président de la République a décidé de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017. Le PLF présenté mercredi en Conseil des ministres prévoit ainsi que **l'effort demandé aux collectivités s'établira en 2017 à 2,63 milliards d'euros, contre 3,67 milliards d'euros en 2016**. Cette diminution conséquente est ciblée sur le bloc communal : **l'effort demandé aux communes diminue en effet de 1 milliard d'euros, pour s'établir à 1,035 milliard d'euros en 2017** (contre 2,071 milliards en 2016), soit 0,97% des crédits réels de fonctionnement.

Dans un contexte de reprise économique modéré et compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur les finances publiques du pays, il s'agit d'un geste

important. Le projet de loi de finances pour 2017 présenté mercredi dernier acte cette diminution. Elle implique une plus grande responsabilité de votre part quant à l'affectation des moyens. Il doit vous conduire à **approfondir la mutualisation** dans un contexte de montée en puissance des intercommunalités.

[4- L'investissement public]

En matière de **développement économique** maintenant, je rappellerai que l'État mobilise des moyens croissants en faveur de la **relance l'investissement dans les territoires**.

Les collectivités représentent il est vrai une part importante – près de 44% selon la Cour des comptes – du total de l'investissement public.

- **Le taux de remboursement du Fonds de compensation de TVA (FCTVA) a été amélioré et son assiette élargie** aux travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

- **En 2016**, le **fonds exceptionnel d'un milliard d'euros** a permis de venir en appui des collectivités. **200 millions d'euros supplémentaires** (816 millions d'euros au total) ont ainsi été mobilisés au niveau de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

L'Etat a en outre mobilisé sur l'année 2016 une enveloppe de **800 millions d'euros dédiés à l'appui à l'investissement public, 77,2 millions pour le territoire de la région Grand Est**. Cette enveloppe est répartie en deux enveloppes :

- 500 millions d'euros, dont 42,3 millions en région Grand Est, pour l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre ciblés sur certains projets ;
- et 300 millions d'euros, dont 34,8 millions en région Grand Est, pour l'accompagnement des investissements des communes de moins de 50 000 habitants exerçant des fonctions de bourg-centre.

En Moselle, 34 communes ont été retenues comme éligibles.

- S'agissant du **fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)** maintenant, concernant l'**enveloppe « grands projets d'investissements »**, **121 dossiers** ont été retenus **pour la Moselle**. Ils ont été validés définitivement par la préfecture de région pour un montant de **6,9 millions d'euros**. Concernant l'**enveloppe dite « bourg centre »**, **28 dossiers** ont été retenus **en Moselle** pour un montant de **5,9 millions d'euros**.

Aux côtés du « **Pacte Lorraine** » dispositif original doté par l'Etat et le Conseil régional de 300 millions d'euros sur la période 2014-2016, le **contrat de plan Etat-Région 2015-2020** a permis depuis sa signature à **10 projets mosellans**

d'obtenir un financement de plus de **4 millions d'euros**.

Au total, au travers du FSIL et de la DETR, les territoires mosellans bénéficient en 2016 de 25 millions d'euros pour financer leurs projets d'investissements. En y ajoutant les dossiers financés dans le cadre du « Pacte Lorraine » et du contrat de plan, ce sont près de **30 millions d'euros qui ont été alloués aux communes et EPCI du département depuis le début de l'année.**

- **En 2017**, le montant de la **DETR sera porté à un milliard d'euros** (contre 816 millions en 2016, soit +184 millions sur un an), **soit une hausse de 62% sur trois ans** (+ 384 millions d'euros sur trois ans).

[5- L'aménagement du territoire et la modernisation de l'administration]

L'Etat ne se désengage donc pas du territoire de la Moselle. Il est là pour accompagner les mutations économiques et territoriales. Et c'est notamment le cas pour les territoires ruraux.

[Le soutien à la ruralité]

La ruralité représente un enjeu essentiel en matière d'**aménagement du territoire**. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire à l'occasion de l'**Assemblée générale des maires ruraux** en début d'année. Je pense notamment aux questions qui se posent en matière de limites posées à la consommation du **foncier agricole** dans un contexte d'artificialisation des terres et d'existence de friches commerciales. Mais les territoires ruraux du département peuvent également bénéficier d'outils mis en œuvre par le gouvernement pour accompagner les communes rurales.

Le **comité départemental de suivi**, mis en place à la suite des Assises de la ruralité (Laon en 2014 et Vesoul en 2015) et du Comité interministériel aux ruralités (CIR) de Privas en mai dernier, poursuit son action. Le **sous-préfet de l'arrondissement de Sarreguemines, référent départemental**, est votre interlocuteur privilégié pour la mise en place des dispositifs, dans le respect des compétences de chacun.

Les démarches que nous nous apprêtons à engager ensemble au travers des **contrats de ruralité** contribueront également à dynamiser les territoires et maintenir l'emploi.

Pendant des contrats de ville, leur définition a été récemment précisée.

Les signataires seront les présidents des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR) ou à défaut des EPCI, et l'Etat.

Le conseil régional sera un partenaire privilégié et sera associé dans le cadre de la mise en cohérence de ses propres politiques territoriales et des dispositifs financiers au niveau régional (CPER, ADEME, ARS).

Les contrats seront d'une **durée de six ans**, avec une revoyure à mi-parcours. Ils pourront être financés par le FSIL 2017, la DETR, les fonds européens et la Caisse des dépôts en cas de besoin.

J'ai chargé les sous-préfets de **recenser les collectivités territoriales intéressées**. Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite donc à vous manifester auprès d'eux.

[L'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASP)]

Nos services publics doivent également se moderniser. L'élaboration du **schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASP)** offre une occasion pour mettre en cohérence l'action de l'Etat, des collectivités et des opérateurs. Il s'agit **d'améliorer l'offre de proximité** et de développer les synergies.

Je veux saluer le travail déjà accompli par l'ensemble des acteurs notamment au sein des groupes de travail thématiques qui ont permis de dégager un diagnostic.

Il nous faut maintenant envisager les prochaines étapes. Nous devons **finaliser ce schéma d'ici la fin de l'année 2016**.

En la matière, il ne s'agit pas que de plans et de schémas, ni d'obligation légale ou réglementaire. Je suis persuadé que, de ces outils, peut découler une **meilleure coordination de l'action de l'ensemble des services publics** avec pour objectif **l'amélioration du service rendu**.

[L'ouverture des maisons de services aux publics (MSAP)]

Les **maisons de services aux publics (MSAP)** en constituent un des outils. C'est là aussi un chantier important et d'avenir dans le sens de la **simplification pour les administrés**, de la **mutualisation pour les structures publiques** et de **la proximité**. Les MSAP doivent constituer de véritables guichets polyvalents chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.

Elles doivent délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. **L'objectif national est l'ouverture de 1 000 MSAP dans toute la France d'ici fin 2016**. En la matière, **la Moselle tient cet objectif soutenu**, notamment grâce au déploiement de MSAP par le groupe La Poste. Je pense aux ouvertures réalisées, à ALBESTROFF en avril et à ENNERY en mai, mais aussi à celles prévues prochainement à DABO, LORQUIN, ABRESCHVILLER, VOLMUNSTER, KEDANGE-SUR-KANNER et DELME.

Toutes les structures publiques, quelque qu'elles soient, sont concernées par la

raréfaction des moyens budgétaires qui appelle de notre part une meilleure efficacité.

[Le Plan « Préfectures Nouvelles Génération » (PPNG)]

J'en veux pour preuve le grand chantier lancé par le ministre de l'Intérieur et qui vise à moderniser l'ensemble du réseau des préfectures et des sous-préfectures. Il s'agit du **Plan « Préfectures Nouvelles Génération » (PPNG)**.

Il prévoit de **réformer profondément d'ici 2017 les modalités de délivrance des titres** que sont la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et la « carte grise ».

Il s'appuie en ce sens sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance. Ainsi, pour obtenir un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation, il ne sera désormais plus nécessaire de se déplacer en préfecture.

Pour ce qui concerne la carte d'identité ou le passeport, les usagers se présenteront dans les mairies équipées de **dispositifs numériques de recueil des demandes**. Celles-ci seront instruites par des plateformes spécialisées, ce qui permettra d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude. Un centre d'expertise et de ressources titres (**CERT**) dédié aux cartes nationales d'identité et aux passeports sera d'ailleurs installé à Metz et armé de 36 équivalents temps plein.

L'objectif est donc de moderniser, mais aussi économiser des moyens pour mieux les cibler sur les missions essentielles notamment la sécurité.

Dans ce contexte, agir ensemble sur un territoire, pour mutualiser et agir en synergie, peut permettre de relever ce **triple défi du maillage territorial**, de **l'amélioration du service rendu** et de la **modernisation**.

[6- La préparation des élections de 2017]

Je voudrais terminer en vous parlant des échéances qui vont tous nous mobiliser en 2017. Votre congrès s'inscrit en effet dans une période particulière, à la veille d'élections importantes pour le pays. Vous allez avoir à organiser les **élections présidentielles puis législatives**. Elles auront lieu respectivement les dimanche 23 avril et 7 mai, puis les 11 et 18 juin. Viendront ensuite les élections sénatoriales le 24 septembre. C'est un moment important pour la démocratie et pour la Nation qui appelle de notre part à tous une **mobilisation importante dans un esprit d'exemplarité**. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'administration se modernise et simplifie ses démarches. **L'inscription en ligne**

sur les listes électorales (ILE) a été adoptée par près de 5 000 communes en France, représentant 45% de la population. Il nous faut poursuivre dans cette voie en particulier pour les 14 communes de Moselle non raccordées et qui ont entre 5 000 et 10 000 habitants. De la même manière, la **transmission par voie dématérialisée des listes électorales** communales à la préfecture doit constituer une priorité. En accord avec l'Association des Maires de France, le ministère de l'Intérieur a développée une application utilisable depuis janvier 2014 (application E-LISTELEC). Je tiens à féliciter les 479 communes du département (532 790 électeurs, soit 70% de l'électorat) qui ont franchi le pas. Nous devons poursuivre ce chantier en Moselle.

Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'intercommunalité de la Moselle,

Sachez que la confiance de l'État vous accompagnera encore. Hier, aujourd'hui et demain, l'État est à vos côtés pour vous aider à exercer votre exigeante mission.

Vous pouvez compter sur mon soutien et celui des services de l'État, animés du même souci de l'intérêt général que le vôtre.

Je vous remercie.